

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EGAMO ACTION EURO

Cet OPCVM est géré par EGAMO
Code ISIN de la Part I : FR0013498458

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annuelle, nette de frais, supérieure à l'indice EURO STOXX calculé dividendes nets réinvestis sur la durée de placement recommandée de 5 ans en prenant en compte des critères ESG.

Indicateur de référence :

La gestion du fonds ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur, mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée *a posteriori* à l'indice précité.

Classification : Actions de pays de la zone euro.

Stratégie d'investissement :

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. Elle repose sur une stratégie d'investissement qui se décline en trois étapes :

- Un process top-down s'appuyant sur l'analyse du panorama macro-économique et permettant de déterminer le taux d'exposition actions du portefeuille et son positionnement sectoriel ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement visant à examiner la performance ESG des émetteurs : une note ESG, formalisée sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques ESG à E pour les moins bonnes, est systématiquement attribuée aux émetteurs de l'univers d'investissement. Le comportement de chaque émetteur est ainsi analysé, au travers d'un moteur quantitatif puis de manière qualitative, au regard des trois piliers que constitue l'Environnement, le Social et la Gouvernance, selon la méthodologie de notation ESG développée par EGAMO. Ces trois piliers E, S et G sont examinés simultanément au regard de thématiques différenciées et pondérées en tenant compte de critères distincts, selon les émetteurs publics et privés. La notation ESG qui en résulte correspond à la moyenne pondérée des notes sur les piliers E, S et G, chaque pilier étant lui-même la moyenne pondérée des thématiques (ex. : changement climatique, capital humain, gouvernance d'entreprise) ou des facteurs de risques (ex. : ressources naturelles, environnement économique, gouvernance politique) passés sous revue selon les émetteurs privés ou publics étudiés. Les notations ESG ainsi obtenues sont mises à jour a minima mensuellement en fonction des données extra-financières externes qui alimentent le modèle ESG propriétaire d'EGAMO et des sources issues de la recherche interne. Le Comité ESG assure l'analyse, le suivi et la validation des notations. L'ensemble des valeurs en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse extra-financière et sont notés en ESG. Par conséquent, 90% minimum de l'actif net du FCP est composé de valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG. Les émetteurs dont la notation ESG est la plus faible sont, ensuite, écartés ce qui aboutit à épurer l'univers d'investissement, constitué de l'ensemble des valeurs éligibles qui ont fait l'objet d'une notation ESG EGAMO, de 20% au minimum. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ESG concernent principalement la disponibilité et/ou la fiabilité des données extra-financières publiées par les émetteurs utilisés comme input dans le système de notation ESG propriétaire d'EGAMO et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par EGAMO dans son approche « best-in class » qui tend à privilégier les émetteurs les mieux notés en termes de pratiques ESG.
- Une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers (analyse de la structure financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation) et extra-financiers.

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, le fonds sera exposé à plus de 90% et au maximum à 110% en titres de capital émis par des sociétés cotées sur les marchés de la zone euro ou faisant partie de l'indice EURO STOXX et dont le siège social est situé dans un pays de l'Espace Economique Européen.

Le fonds est investi à hauteur de 80% minimum de son actif net sur des valeurs de l'indice EURO STOXX.

Le poids des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excédera pas cependant 20% de l'actif net.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% de son actif net en instruments financiers de taux émis par des Etats souverains de l'OCDE (hors pays émergents) libellés en euro, ayant une maturité maximale d'un an et une notation supérieure ou égale à BBB- (notation Standard and Poor's ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

Le FCP peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, français et étrangers, dans un but de couverture et d'exposition au risque action et ce dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de ce FCP. Le fonds peut également recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille (actions, instruments financiers de taux, obligations convertibles).

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure»). Des informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées sont détaillées dans la politique de développement durable d'EGAMO disponible sur le site internet d'EGAMO www.egamo.fr.

L'indice de référence de l'OPC n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Affectation des sommes distribuables :

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

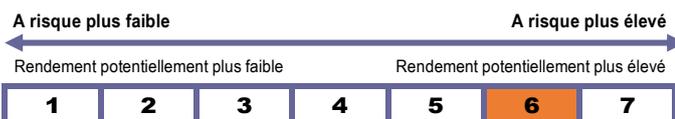
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA).

Les demandes de souscription et de rachat de parts sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation, jusqu'à 13 heures (heure de Paris, avec règlement des rachats dans un délai de 2 jours maximum suivant celui de l'évaluation. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa exposition aux marchés actions.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **risque de contrepartie :** le fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

- **risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme :** Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable, la valeur liquidative pourra baisser.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir, auprès de la société de gestion, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)	
Frais courants	0,60% TTC de l'actif net*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

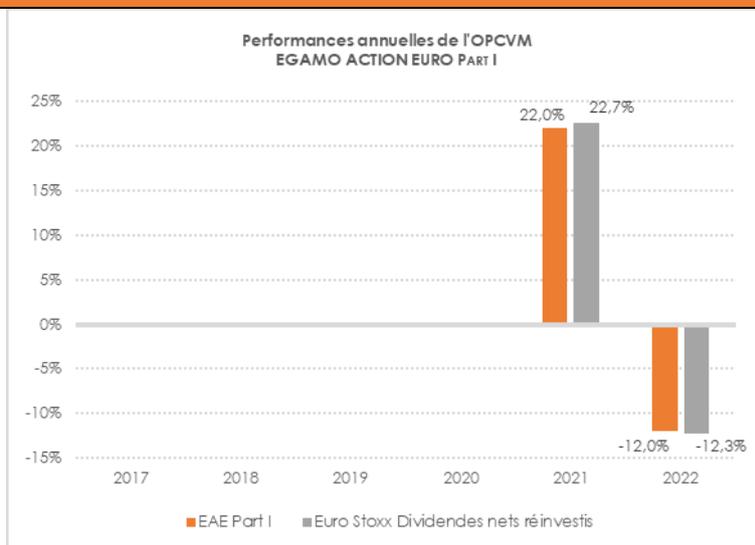
* Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.egamo.fr.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ont été évaluées en euro.

Date de création de l'OPCVM : **18/11/2020**.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ **Nom du Dépositaire** : CACEIS BANK.
- ▶ **Forme juridique** : FCP. Part I, tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.
- ▶ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi la composition des actifs, seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO - 62 – 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.
- ▶ **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : contact@egamo.fr
- ▶ **Fiscalité** : le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

- ▶ **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.egamo.fr). Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM : les documents d'information relatifs aux parts X et S de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à EGAMO - 62 – 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2023.